



Plan Communal de Sauvegarde : la commune signe une convention avec la Protection Civile 35

Samedi 22 mars, lors de l'assemblée générale départementale de la Protection Civile qui s'est tenue à la salle polyvalente, la commune a signé la convention de concours dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.).



Comme l'indique la convention, elle a pour objet :

de définir le concours que peut apporter la Protection Civile d'Ille et Vilaine (APC 35) à la commune de Maxent dans le cadre de la mise en œuvre de son plan communal de sauvegarde (P.C.S.). Elle met à disposition des personnels bénévoles et matériels associatifs pour des missions en rapport avec l'objet de l'association, relevant de ses compétences et en fonction de la disponibilité de ceux-ci.

A titre d'exemples, les moyens de l'association peuvent être engagés pour mener des actions de vigilance (avant l'événement) : reconnaissance, alerte de la population ; pendant la phase d'urgence : mise à l'abri des personnes, hébergement d'urgence ; après la phase d'urgence : déblaiement/pompage, approvisionnement, accompagnement de la population.

L'assemblée générale, sous la présidence de Rodolphe CHIFFOLEAU a rassemblé une centaine de personnes des 11 antennes d'Ille-et-Vilaine. C'était l'occasion également de fêter le 10^{ème} anniversaire de l'antenne de Brocéliande qui a son siège à l'EHPAD « Le Grand Champ » de Maxent et les 60 ans de la Protection Civile nationale, et ce en présence de nombreuses personnalités notamment : Françoise GATEL, ministre déléguée, chargée de la ruralité ; Anne-Sophie PATRU, sénatrice ; Mathilde HIGNET, députée ; du lieutenant-colonel Jérôme GUINARD, directeur des opérations représentant le SDIS 35 ; du commandant Grégory PONS de la compagnie de gendarmerie de Montfort-sur-Meu ; d'élus de Maxent et de communes de Brocéliande communauté.



Maxent d'autrefois... Transmettons nos souvenirs

Ateliers proposés par le
Centre Communal d'Action Sociale

**Prochain atelier
le mardi 22 avril à 14h30**

Salle du conseil municipal - Mairie de Maxent

Chansons, anecdotes, expressions locales...
Redonnons vie à la langue de notre enfance !



Le mini Max' est disponible à la mairie, à la médiathèque, la garderie, la boulangerie et la cabane à livres.

Boulangerie - Commerce multi-services Pouly

Tél : 02 99 06 70 48

Ouvert les lundis, mardis, jeudis, vendredis et samedis de 07h30 à 13h00 et de 15h30 à 19h30, les dimanches de 07h30 à 13h00

Food truck :

Mardi soir : Ty Pizz de 17h30 à 22 heures, parking de la boulangerie, rue Pierre Porcher, contact : 06 71 07 90 05.

Mercredi soir : J'peux pas j'ai galette de 16 heures à 20 heures, parking place Solidor, contact : 06 73 98 66 60.

Judi soir : Au régal de Brocéliande de 18 heures à 20h30, parking de la boulangerie, rue Pierre Porcher, contact : 07 48 12 23 21.

Dimanche soir : Alma Pizza de 17h30 à 21 heures, place Solidor, contact : 06 74 61 98 44.

Cabinet d'infirmiers

2 rue Ange Gouin

Tél : 07 78 26 50 07

ACCA (Association communale de chasse agréée)

Dimanches 27 avril et 4 mai de 9 h à 12 heures, paiement des terres, local Espace Jeune à l'espace Arbenn, 1 rue du prélois.

Ecole les gallo-peints :

Portes ouvertes

vendredi 25 avril
de 16h30 à 18h30

brocéliande
communauté

Réunion d'Information

Réunion publique proposée par **France Services de Brocéliande Communauté**

Mardi 29 avril à 18h30, salle Ozégane,
rue des Korrigans Plélan le Grand

Intervention de la CARSAT Bretagne Législation,
relevé de carrière, etc...

Contact : 02 55 47 13 00,

france-services@cc-broceliande.bzh



Frelon asiatique

La campagne de destruction des nids de frelons asiatiques a débuté le 1^{er} avril, avec la participation de Brocéliande Communauté au plan régional de lutte.



Pour signaler la présence d'un nid, contactez la mairie de Maxent au 02 99 06 70 15. La mairie vous fournira les coordonnées d'entreprises agréées pour la destruction des nids, une intervention prise en charge financièrement par Brocéliande Communauté uniquement pour les frelons asiatiques.

Mesures à prendre en cas de découverte d'un nid de frelons asiatiques :

- **éloignez-vous du nid** : Restez à une distance sécuritaire d'au moins 5 mètres pour éviter toute attaque.
- **évités les perturbations** : Ne pas effectuer d'activités susceptibles de déranger les frelons, comme la taille de haies ou le bricolage à proximité du nid.
- **ne pas tenter de détruire le nid soi-même** : La destruction doit être effectuée par des professionnels équipés de protections adaptées.

Il est essentiel de suivre ces recommandations pour assurer votre sécurité et celle de votre entourage.

Déploiement de la fibre optique

Le Syndicat Mixte Mégalis Bretagne a lancé le déploiement de la fibre optique sur le territoire, identifiant des plantations privées empiétant sur la voie publique. Les propriétaires doivent élaguer ces plantations pour prévenir toute dégradation du réseau, conformément à l'article L65 du code des postes et des communications électroniques, sous peine d'une amende de 1 500 euros. Il est recommandé de réaliser l'élagage en se concentrant sur les petites branches gênant le passage du câble, en évitant de tailler les grosses branches. De plus, durant la période de nidification des oiseaux, du 16 mars au 15 août, il est conseillé de ne pas tailler les haies pour préserver la faune locale.



SMICTOM

collecte de déchets



Bac vert : le jeudi 17 avril et le vendredi 02 mai 2025

Bac jaune : les vendredi 25 avril et 09 mai 2025.

Il est important de sortir vos bacs poignées vers la rue, couvercles fermés, au bord du trottoir, la veille des passages.

Déchetterie Plélan-le-Grand : lundi, jeudi et samedi : 9h-12h30, 13h30-17h30.

Expression de la minorité conformément à l'article L 2121-27-1 du code général des collectivités territoriales :

La minorité n'a pas souhaité s'exprimer sur l'édition 44 de Avril 2025.